

OBJECTIF IMAGE PARIS  
ORGANISATION DES FORMATIONS LOCALES

**Le principe :**

Les formations locales sont financées par les droits d'inscription des stagiaires.

**Les modalités d'organisation :**

Un stage n'est ouvert qu'après réception par le trésorier d'un nombre suffisant de chèques d'inscription permettant de couvrir les frais engagés pour la formation.

Dans l'hypothèse où le trésorier n'a pas reçu le nombre de chèques nécessaire :

- 1° le stage est annulé ;
- 2° les chèques sont rendus aux inscrits.

Ces modalités d'organisation et l'information relative au nombre minimum de participants ayant remis le chèque correspondant à leur inscription seront intégrés au document annonçant les dates des stages proposés.

Document validé en réunion de bureau le 2 mai 2018.